

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Constatation du quorum;
3. Nommer une secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023;
6. Invitation à participer aux Coup de cœurs des Maires 2023;
7. Mandater Christine Guay pour émettre les permis de brûlage;
8. Colloque des directeurs municipaux les 14 et 15 septembre;
9. Mandater Arpo Groupe Conseil pour réaliser une proposition de correctif et un échéancier des étangs;
10. Autoriser l'entente pour le maintien des services essentiels en cas de grève;
11. Abroger la résolution 2023-06-5070 concernant l'embauche de deux monitrices pour le camp jour;
12. Renouvellement de la carte de membre de CIHO FM;
13. Appel d'offre pour le déneigement;
14. Demande de Nicolas Lajoie;
15. Demande de prolongement pour le déneigement dans le rang Sainte-Philomène;
16. Renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge Canadienne du Québec couvrant la période d'octobre 2023 à septembre 2024;
17. Lettre d'avertissement à l'employé #4;
18. Achat de pneus pour le tracteur;
19. Demande d'autorisation pour alinéation/lotissement auprès de la commission de la protection du territoire agricole du Québec pour M. Jacques Lionel Forget;
20. Comptes à ratifier de juillet 2023;
21. Comptes à payer de juillet 2023;
22. Salaires du mois de juillet 2023;
23. Varia;
24. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
25. Période de questions allouée aux contribuables;
26. Levée de l'assemblée

3- RÉSOLUTION NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2023-5097

ATTENDU QUE la séance a lieu en l'absence de la directrice générale greffière trésorière Mme Marcelle Pedneault

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un secrétaire d'assemblée pour consigner par écrit les actes et délibérations du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE Lucie Bouchard soit nommée secrétaire d'assemblée pour cette séance uniquement.

4-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2023-08-5098

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des membres des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

5-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2023

RÉSOLUTION 2023-08-5099

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023, qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.
:

6-INVITATION À PARTICIPER AUX COUP DE CŒUR DES MAIRES 2023

RÉSOLUTION 2023-08-5100

CONSIDÉRANT l'invitation du réseau biblio à participer à la huitième édition des Coups de cœur des maires;

CONSIDÉRANT qu'un ou deux nouveaux coups de cœur littéraires, selon le taux de participation, seront dévoilés sur la page Web du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De proposer le cœur littéraire suivant :

Voyage au bout de la mine Auteur : Pierre Céré

7-MANDATER CHRISTINE GUAY POUR ÉMETTRE LES PERMIS DE BRÛLAGE

RÉSOLUTION 2023-08-5101

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater Christine Guay pour émettre les permis de brûlage.

8- COLLOQUE DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 2023-08-5102

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire Marcelle Pedneault, d.g, et greffière-trésorière au colloque des directeurs municipaux qui aura lieu 13 et 14 septembre 2023 à Deschambault au montant de 150\$ plus taxes et de payer les frais inhérents.

9- MANDATER ARPO GROUPE CONSEIL POUR RÉALISER UNE PROPOSITION DE CORRECTIF ET UN ÉCHANCIER DES ÉTANGS

RÉSOLUTION 2023-08-5103

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Mandater Arpo Groupe conseil pour réaliser une proposition de correctif et un échancier des étangs aux taux horaires.

10-D'AUTORISER L'ENTENTE POUR LE MAINTIEN DES SERVICES ESSENTIELS EN CAS DE GRÈVE

Résolution 2023-08-5104

Il est proposé par la conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser Alexandre Girard, maire et Marcelle Pedneault à signer l'entente pour le maintien des services essentiels en cas de grève entre Syndicat des employés municipaux de la Ville de la Malbaie SCFP-section locale 4813 et la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

**11- ABROGER LA RÉOLUTION 2023-06-5070 CONCERNANT
L'EMBAUCHE DE DEUX MONITRICES POUR LE CAMP DE JOUR**

RÉSOLUTION 2023-08-5105

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'abroger la résolution 2023-06-5070 concernant l'embauche de deux monitrices pour le camp de jour.

12-RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE DE CIHO FM

RÉSOLUTION 2023-08-5106

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de carte de membre CIHO-FM pour l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT que l'adhésion offre l'opportunité d'avoir accès à une banque de 10 occasions publicitaires de 30 secondes afin de faire la promotion de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'ACHETER une carte de membre corporative CIHO-FM Charlevoix au coût de 250,00\$ taxes incluses pour l'année 2023-2024 et d'autoriser le paiement.

13- APPEL D'OFFRE POUR LE DÉNEIGEMENT

Ce point est reporté.

14-DEMANDE DE NICOLAS LAJOIE

Ce point est reporté.

**15- DEMANDE DE M. JEAN-FRANCOIS TURCOTTE POUR
PROLONGER LE DÉNEIGEMENT DANS LA RANG SAINTE-
PHILOMÈNE**

RÉSOLUTION 2023-08-5107

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la demande M. Jean-François Turcotte pour prolonger le déneigement dans le Rang Sainte-Philomène.

**16-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX
PERSONNES SINISTRÉES AVEC LA CROIX ROUGE CANADIENNE
DU QUÉBEC COUVRANT LA PÉRIODE D'OCTOBRE 2023 À
SEPTEMBRE 2024**

RÉSOLUTION 2023-08-5108

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

À renouveler l'entente de services aux personnes sinistrées avec la croix rouge Canadienne du Québec couvrant la période d'octobre 2023 à septembre 2024.

17-LETTRES D'AVERTISSEMENT À L'EMPLOYÉ #4

RÉSOLUTION 2023-08-5109

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillère présents :

De transmettre une lettre d'avertissement à l'employés #4.

18-ACHAT DE PNEUS POUR LE TRACTEUR

Ce point est reporté.

**19-DEMANDE D'AUTORISATION POUR
ALINÉATION/LOTISSEMENT DE LA COMMISSION DE LA
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR M.
JACQUES LIONNEL FORGET**

RÉSOLUTION 2023-08-5110

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'autorisation de Monsieur Forget, qui consiste à effectuer une opération d'aliénation/lotissement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de permettre la vente du lot 6 054 470, situé du côté de la route, qui est contiguë au lot 6 054 312, lequel resterait propriété du requérant;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 6 054 470 est situé partiellement dans un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT que le lot 6 054 470 permettrait au propriétaire du lot 6 054 311 d'agrandir sa propriété résidentielle.

CONSIDÉRANT que les règlements d'urbanisme sont respectés via cette vente;

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la LPTAA, qui sont les suivants :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie : 4 Catégorie : 4
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture.	Aucune
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucune
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes de l'agriculture.	Aucun
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	N/A
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Aucun
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Présente
9	L'effet sur le développement économique de la région.	N/A
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	N/A

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER la demande d'aliénation/lotissement adressé à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec en faveur de monsieur Jacques Lionel Forget.

20- COMPTES À RATIFIÉS DE JUILLET 2023

RÉSOLUTION 2023-08-5111

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	13 559.08 \$
Eau potable;	678.75\$
Total :	14 237.83 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents:

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

21- COMPTES À PAYER DE JUILLET 2023

RÉSOLUTION 2023-08-5112

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2022 :

Fonds d'administration :	36 157.51\$
Eau potable :	174.32 \$
TOTAL :	36 331.83\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2023 paiement des comptes au montant 36 331.83\$; au montant de 36 331.83\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement.

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

22- SALAIRES DU MOIS DE JUILLET 2023

RÉSOLUTION 2023-08-5113

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2023 au montant de 17 994.19\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents.

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juillet 2023 au montant de 17 994.19\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO.

23- VARIA (A)

RÉSOLUTION 2023-08-5114

CONSIDÉRANT QUE LE CONSEIL a pris connaissance de la proposition de l'estimé de la compagnie J.R.Tremblay Aluminium Inc pour la finition du plafond intérieur du garage situé au 15b rue Principale.

CONSIDÉRANT QUE LA somme est de \$6,500.00 avant les taxes applicables soit \$7,473.38 avec taxes

CONSIDÉRANT que ce projet finalisera PRABAM

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que ce conseil accepte de donner le contrat à J. R Tremblay au montant de \$6,500.00 plus les taxes applicables et un montant 5 870.98\$ Taxes nettes ce sera payé à même les fonds du programme PRABAM et un montant de 953.21\$ taxes nettes sera pris à même le fond général.

**24-RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES
CONSEILLÈRES**

25- PÉRIODE DE QUESTION

26- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2023-08-5115

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De lever l'assemblée à 19 h. 40

Alexandre Girard, Maire

Lucie Bouchard secrétaire
d'assemblée

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 septembre 2023. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.